

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Contacts utiles

Communes :

Ottignies-Louvain-la-Neuve (010 42 05 60)
Court-Saint-Étienne (010 620 620)
Mont-Saint-Guibert (010 65 75 75)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Associations :

Habitat et Participation (010 45 06 04)
Groupe PCDN d'Ottignies-LLN (010 42 05 66)
Le Patrimoine stéphanois asbl (0496 45 07 67)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cwbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 1300 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



Le Ry Angon



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

Le Ry Angon contribue à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités du **Ry Angon**. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la Dyle. Vous avez certainement remar-

qué l'un ou l'autre de ces panneaux, placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

Le Ry Angon



Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

Une rivière aux richesses insoupçonnées !

Le Ry Angon prend naissance sur le territoire de Mont-Saint-Guibert, à la ferme de Profondval. Ce cours d'eau traverse le hameau du Ruchaux et le Bois des Rêves (Domaine provincial, à partir du lagunage) où il reçoit les eaux de la Malaise avant de se jeter dans la Dyle aux environs de la gare à Mousty.

Les poissons du Ry Angon

Dans les eaux du Ry Angon, on dénombre 2 espèces de poissons : l'épinoche et le gardon. Ce qui témoigne de la qualité moyenne des eaux du Ry Angon. Cependant, on pourrait imaginer l'établissement d'une population de truites fario car la diversité des milieux aquatiques du Ry Angon y est propice.



Le gardon (20-35 cm)



L'épinoche (5-8 cm)

Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège



Source du Ry Angon à la ferme de Profondval

Des eaux de qualité moyenne, en voie d'amélioration

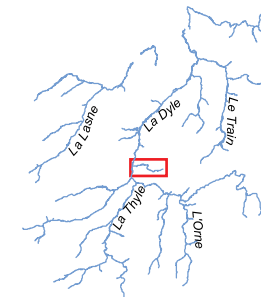
Le Ry Angon présente une qualité des eaux moyenne liée à divers rejets. Certaines rues bordant le Ry Angon ne sont effectivement pas encore équipées d'égouts. Toutefois, la construction d'une station d'épuration à Profondval (à la limite du hameau du Ruchaux et du zoning de Mont-Saint-Guibert) et la pose d'un collecteur, en amont de la vallée, recuei-

lant les eaux usées devraient améliorer significativement la qualité des eaux du Ry Angon. La qualité du Ry Angon est également affectée par la qualité de la Malaise. Cette dernière reçoit en effet les eaux du lac de Louvain-la-Neuve dont la qualité n'est pas toujours irréprochable (mauvais raccordement de particuliers, déversements sauvages dans les avaloirs).

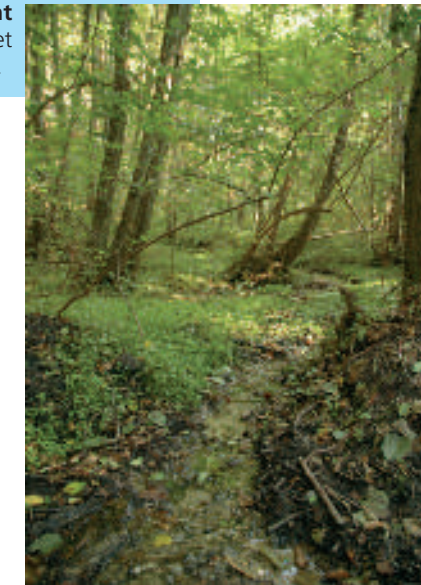
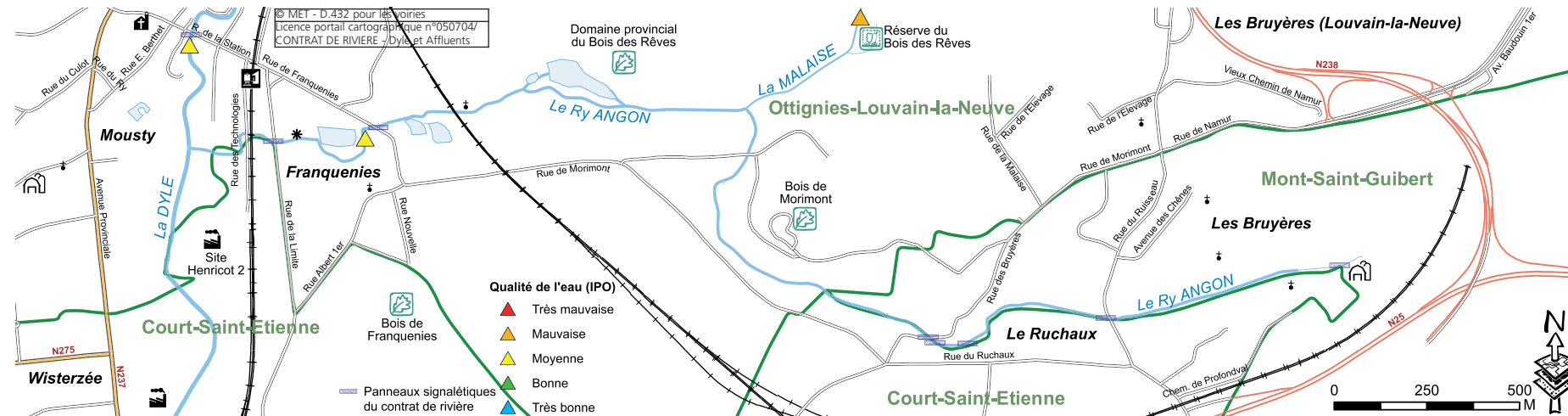
Un patrimoine naturel à sauvegarder

Le parcours du Ry Angon est jalonné par différents sites naturels, dont le plus intéressant est le Bois des Rêves constitué par les bois et milieux alluviaux situés en bordure du Ry Angon et de la Malaise. Ce site naturel est protégé à l'échelle européenne par le programme Natura 2000 qui s'attache à préserver certains milieux naturels fragiles et les espèces qu'ils abritent. Le site est essentiellement composé de bois (hêtraie, hêtraie-chênaie, aulnaie-frênaie) et de fonds humides (aulnaie). Plusieurs espèces protégées d'oiseaux y vivent, dont le martin pêcheur d'Europe, le pic noir et le pic mar. Soulignons aussi l'ensemble formé par le château et la ferme de Profondval, les champs et le bois de Morimont (frêne, érable, orme, hêtre, châtaignier, prunus et robinier) qui constitue un site naturel intéressant.

La réserve naturelle privée du Bois des Rêves, le long de la Malaise



Le Ry Angon longe l'étang du Domaine provincial du Bois des Rêves



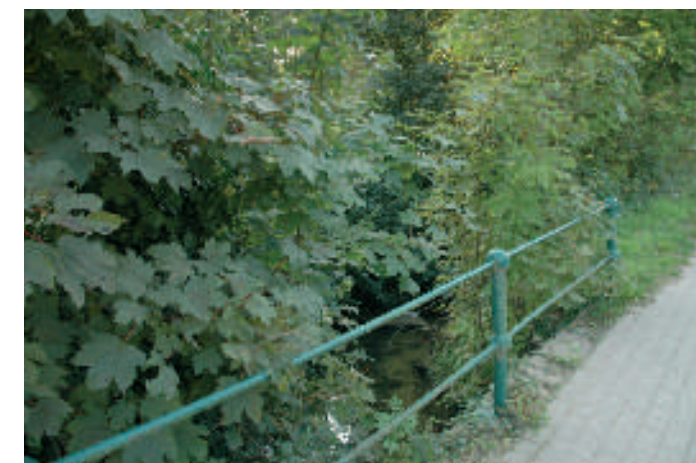
L'état naturel du Ry Angon est relativement préservé

Les analyses et informations relatives à l'aspect naturel du Ry Angon sont peu nombreuses. Néanmoins nous pouvons préciser que son état naturel reste assez préservé grâce à son parcours situé en partie en zones boisées ou humides.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Malaise, Blanc-Ry, Dyle, Orne, Thyle et Pinchart) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).

Un peu d'histoire

Lorsque l'on compare l'inventaire actuel des noms avec les listes collectées au 19^e siècle, on constate que les noms des petits cours d'eau connaissent de nombreux changements. Ainsi, le Ry Angon est décrit sous les noms divers de Ri de Roissart et Ruchau(x). Au Moyen-Âge, la dénomination wallonne du hameau du Ruchau(x) a été officialisée sous sa forme française de Roissart. Ce lieu-dit représentait donc un ancien (es)sart, c'est-à-dire un endroit défriché et non pas un ruisseau. Toutefois, c'est la forme wallonne qui subsiste actuellement dans les dénominations officielles. Dès le 19^e siècle, le Ry Angon alimentait un moulin à broyer la terre (ancienne carrière de Franquénies). Cette terre était utilisée dans la fabrication de colorants. Le cours d'eau servait également de force motrice pour le moulin à farine de Franquénies, fermé après la seconde guerre mondiale. Les étangs, situés en amont, permettaient de faire tourner le moulin par faible courant. L'eau retenue dans les étangs était amenée sur le haut des roues hydrauliques pour les faire tourner. (d'après Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)



Le Ry Angon à Franquénies (Mousty)



L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

